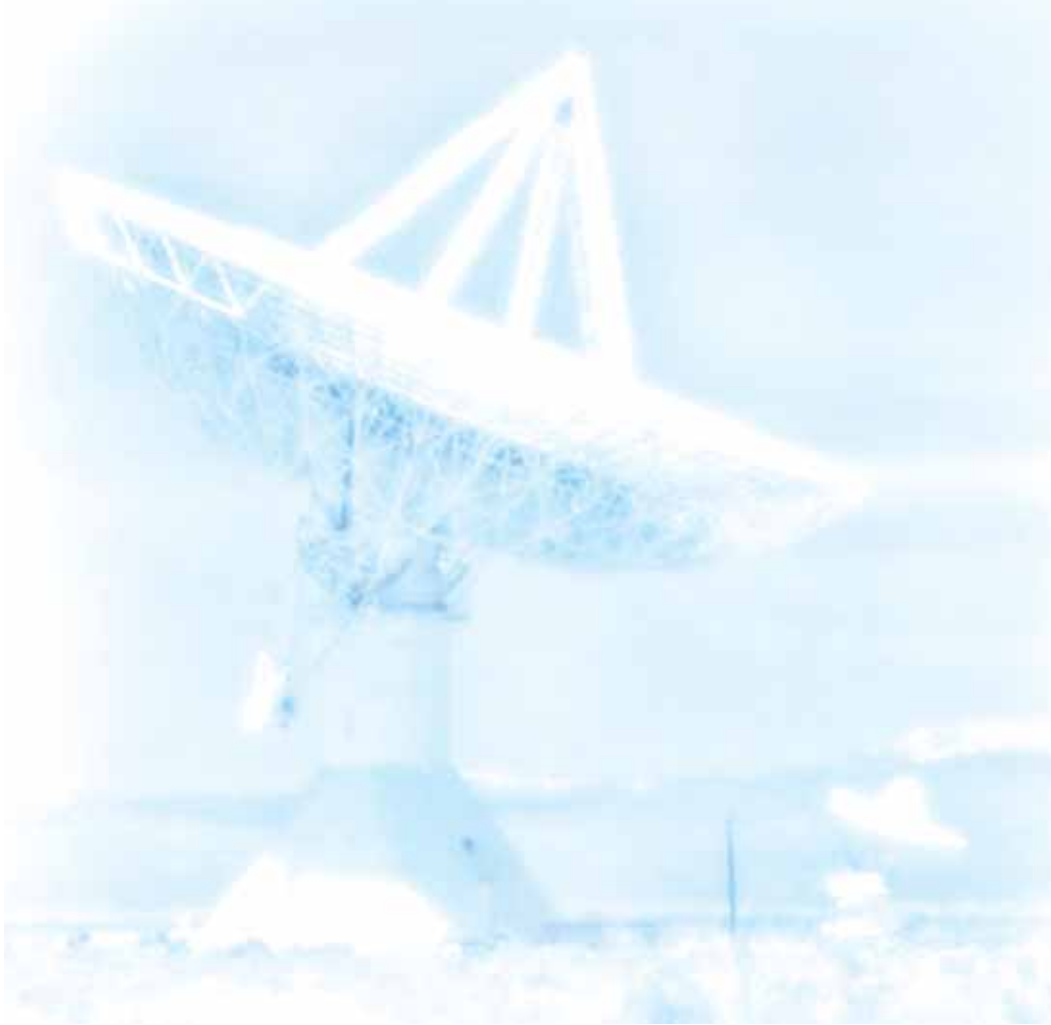


Charte de la fédération

Charte

AIDE SUISSE CONTRE LE SIDA



Introduction	2
1. Objectifs	3
1.1 Objectifs principaux	3
1.1.1 Prévenir les infections VIH	3
1.1.2 Défendre une bonne qualité de vie	3
1.1.3 Favoriser la solidarité	4
1.2 Objectifs complémentaires	4
1.2.1 Prévenir des infections par des virus de l'hépatite et des agents pathogènes de maladies sexuellement transmissibles	4
1.2.2 Promouvoir la santé sexuelle	5
2. Idées directrices du travail actuel et futur de l'ASS	6
2.1 Les publics cibles au centre des activités	6
2.2 Perception de la santé	6
2.3 Autonomisation et responsabilité personnelle	7
2.4 Minimiser les risques dans le domaine de la dépendance	7
2.5 Compétence interculturelle	8
2.6 Echanges internationaux	8
3. Prévention	9
3.1 Prévention pour l'ensemble de la population	9
3.2 Prévention auprès des publics à vulnérabilité élevée	9
4. Conseil, accompagnement et soutien	10
5. Engagement sociopolitique	11
5.1 Travail de relations publiques et lobbying	11
5.2 Intégration dans l'organisation et coopération	12
6. Ressources	12
6.1 Ressources financières	12
6.2 Ressources en personnel	13
7. Structure et organisation	13
7.1 Partage des tâches aux niveaux national et cantonal/régional	13
7.1.1 Rôle des antennes	14
7.1.2 Rôle des autres organisations membres (membres collectifs et membres de soutien)	14
7.1.3 Rôle du secrétariat de l'ASS	14
8. Groupe de travail Charte	15
9. Remarque finale, validité	15

Introduction

L'Aide Suisse contre le Sida (ASS¹) a été créée en 1985. De la petite organisation d'entraide qu'elle était au départ, elle est devenue au fil des années une organisation nationale avec une fonction d'association faîtière. L'ASS s'engage dans la prévention, représente les intérêts des personnes concernées par le VIH/sida et les défend au sein de la société et dans les cercles politiques en visant la solidarité à leur égard. Les membres de l'ASS sont d'une part les antennes cantonales ainsi que, d'autre part, des organisations actives dans les secteurs du VIH/sida, de la promotion de la santé, de la représentation d'intérêts ou de la coopération au développement. Les tâches d'association faîtière sont déléguées au secrétariat de l'ASS. Les membres et le secrétariat forment ensemble le réseau national de compétence dans le domaine du VIH/sida.

En Suisse, l'épidémie a pu être gardée sous contrôle dans une large mesure grâce à l'action rapide et concertée de personnes concernées, d'organisations non gouvernementales (ONG), de la Confédération et des cantons. Depuis 1996, nous disposons de moyens thérapeutiques efficaces qui, dans bien des cas, ont fortement amélioré l'espérance et la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH et le sida. Parallèlement, la perception du sida a changé: aujourd'hui, la maladie mortelle à court ou moyen terme de jadis est davantage considérée comme une affection chronique grave. Cette évolution ne doit pourtant pas cacher qu'on ne guérit toujours pas du sida et qu'il n'y a pas encore de vaccin. Ces deux réalités ne changeront probablement pas dans les prochaines années. Depuis 2001, on enregistre en outre dans les pays du Nord, et également en Suisse, une recrudescence des résultats de test positifs.

Le thème du sida a néanmoins perdu de son acuité dans l'opinion publique. Les dons deviennent de plus en plus difficiles à obtenir. L'intérêt que lui attribuait la politique de la santé a également reculé, et les moyens alloués à la lutte contre le sida aux niveaux fédéral et cantonal ont parfois fortement diminué. Une normalisation, même si elle ne se justifie pas encore, s'est initiée et conduit à la banalisation du thème.

Sur le plan international, on a longtemps sous-estimé le VIH/sida comme problème global. L'infection par le VIH a ainsi pu devenir cette pandémie qui touche tous les continents, bien que dans une ampleur variable. Principalement dans les pays les plus démunis du Sud et de l'Est, la maladie a pris des proportions catastrophiques. En juin 2001, la session spéciale de l'ONU sur le sida le constatait: « Une crise globale exige une réponse globale »². La Suisse et l'ASS ne peuvent rester sourdes à cet appel. Nous avons nous aussi une responsabilité solidaire à l'égard des pays les plus durement touchés. Par ailleurs, les interactions « migration et santé » exigent une attention accrue.

Compte tenu de toutes ces évolutions, les tâches des organisations actives dans le domaine du sida ont changé, tant sur les plans des thèmes abordés, des publics cibles visés, des usagers des offres que de l'orientation géographique.

Le but de la présente Charte de l'Aide Suisse contre le Sida est de décrire nos objectifs et idées directrices ainsi que les priorités définies. Elle précise les stratégies en tant qu'association faîtière et réseau national de compétence dans le domaine du VIH/sida. La Charte est également la base du travail futur des organisations membres et du secrétariat. Elle s'appuie sur la Charte de 1996 et intègre les résultats du processus d'analyse des stratégies « Vision 2004 », lesquels ont confirmé et complété les objectifs précédemment définis par l'Aide Suisse contre le Sida.

¹ L'appellation Aide Suisse contre le Sida (ASS) désigne toujours l'ensemble de l'organisation. Les désignations spécifiques sont utilisées pour les différentes structures de l'organisation: antennes, membres, secrétariat, etc.

² Déclaration de l'ONU sur le VIH/sida, 2001, New York

1. Objectifs

Les trois objectifs principaux de l'Aide Suisse contre le Sida sont:

- prévenir de nouvelles infections par le virus du sida
- défendre une bonne qualité de vie pour les personnes concernées par le VIH et le sida et, dans ce but, représenter leurs intérêts
- renforcer la solidarité

A titre d'objectifs complémentaires, l'Aide Suisse contre le Sida vise:

- la réduction des cas d'hépatite et de maladies sexuellement transmissibles
- la promotion de la santé sexuelle

1.1 Objectifs principaux

1.1.1 Prévenir les infections VIH

La **prévention d'infections par le virus du sida** est un objectif central de l'ASS. Dans ce but, l'ASS pratique des approches à la fois comportementales et situationnelles. Elle encourage un comportement individuel susceptible de réduire les risques et s'efforce parallèlement d'influencer l'environnement et le contexte de vie afin de permettre la mise en pratique des règles *safer sex* et *safer use* au niveau de l'individu.

Les mesures de prévention sont constamment adaptées à l'évolution de la situation et optimisées sur la base des conclusions quantitatives et qualitatives ressortant de l'étude critique de l'épidémiologie, des recherches fondamentales et des recherches sociales ainsi que des évaluations. Lorsque les connaissances nécessaires font défaut, des études correspondantes sont initiées.

Commentaire

*Du fait qu'à ce jour, le sida n'est toujours pas une maladie guérissable, la prévention de nouvelles infections a toujours la priorité absolue. La baisse d'intérêt face au VIH/sida que l'on perçoit dans le public impose de s'engager aussi sur des voies nouvelles afin d'assurer et d'améliorer **l'efficacité et la durabilité** de la prévention à plus long terme.*

L'ASS est d'avis que les mesures liées à la prévention doivent demeurer prioritaires.

Bien souvent, la volonté individuelle de se protéger en respectant les règles définies pour réduire les risques est limitée ou déjouée par des circonstances extérieures. De ce fait, l'ASS encourage également une prévention à même de favoriser la sensibilisation au niveau de la société et tente d'intervenir sur ces circonstances.

En plus de la souffrance humaine qu'engendre chaque infection, l'impact économique qu'elle représente au niveau de la collectivité ne doit pas être sous-estimé (des incapacités de travail jusqu'aux coûts thérapeutiques, etc.). Sur le plan économique, l'avantage du travail de prévention au niveau de la société dépasse nettement les investissements financiers consentis. De ce point de vue également, l'objectif de réduire les cas de transmission est donc prioritaire dans le contexte actuel.

1.1.2 Défendre une bonne qualité de vie

Dans toute la mesure du possible, l'ASS vise à **permettre une bonne qualité** de vie aux personnes touchées par le VIH/sida ainsi qu'aux proches qui les entourent et les accompagnent. Cet objectif implique de défendre les intérêts de ces personnes. L'ASS concrétise ce volet du travail par des informations et des conseils sur tous les aspects du thème ainsi que par l'accompagnement. Parallèlement, l'ASS informe et soutient également des bénévoles et des professionnels (services médicaux, personnel des centres de conseil et autres multiplicatrices et multiplicateurs) sur les questions

liées au sida. A travers des compétences représentées et coordonnées à l'échelle nationale, l'ASS offre des conseils, une prise en charge et un accompagnement de haut niveau qualitatif ou fournit les contacts adéquats, et ce avec une proximité optimale de l'environnement social.

Commentaire

Il y a actuellement en Suisse environ 20'000 personnes séropositives, et ce nombre augmente chaque année. En chiffres cumulés du nombre de cas de sida par habitant, la Suisse figure régulièrement parmi les pays les plus touchés d'Europe. Grâce aux médicaments très efficaces qui sont disponibles depuis 1996, le nombre de personnes atteintes d'un sida déclaré a constamment reculé. Ces médicaments ont pourtant des effets secondaires lourds qui influencent négativement le bien-être des personnes concernées et réduisent fortement la qualité de vie ainsi que les perspectives sociales et professionnelles. En outre, il ne faut pas oublier toutes ces personnes qui, en raison de résistances, ne peuvent (plus) bénéficier d'une amélioration de leur état par ces thérapies. La qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/sida et de leurs proches implique aussi, en plus de la santé physique et psychique, l'intégration sociale. Celle-ci se heurte souvent à des barrières dans la vie sociale, à d'éventuelles discriminations au lieu de travail et à des difficultés à trouver un ou une partenaire de vie. Les mesures visant à favoriser une bonne qualité de vie doivent donc aussi intervenir sur ce plan.

1.1.3 Favoriser la solidarité

Favoriser la solidarité est l'un des objectifs de l'ASS. L'ASS lutte contre la discrimination et la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/sida. Elle soutient la solidarité mutuelle entre personnes touchées et non touchées et s'engage pour l'intégration des personnes concernées au sein de la société. Ce faisant, elle s'engage pour une perception de la solidarité comme l'égalité de tous les êtres humains en matière de droits et de dignité. Forte de cette conviction, l'ASS agit de manière solidaire avec d'autres groupes de population défavorisés socialement et s'engage, en tant que représentante des intérêts des personnes directement ou indirectement concernées, pour la création des offres et conditions cadres nécessaires. En ce qui concerne toutes les infections sexuellement transmissibles, elle vise une sensibilisation de l'opinion publique propice à la solidarité et à la levée des tabous.

Commentaire

Les discriminations et la stigmatisation favorisent la propagation du VIH/sida. Même si en Suisse, nous n'avons pas assisté à une manifestation généralisée de discriminations, il y a eu de nombreux cas individuels douloureux ainsi que des discriminations structurelles. C'est ainsi que dans le domaine des assurances sociales dépassant la couverture obligatoire, des personnes vivant avec le VIH/sida subissent des inégalités pouvant entraîner jusqu'à une exclusion du monde du travail.

Des tendances culpabilisatrices que l'on observe peuvent initier ou renforcer des mécanismes d'exclusion. Il est de ce fait essentiel de définir et de promouvoir la solidarité indépendamment de toute notion de culpabilité ou de morale. Il faut lutter avec détermination contre toute forme de discrimination ou de stigmatisation, indépendamment de la nature ou du déroulement d'une maladie.

1.2 Objectifs complémentaires

1.2.1 Prévenir des infections par des virus de l'hépatite et des agents pathogènes de maladies sexuellement transmissibles

Prévenir des infections par des virus de l'hépatite et des agents pathogènes de maladies sexuellement transmissibles est un objectif complémentaire de l'ASS. Dans ce domaine également, l'ASS pratique des approches à la fois comportementales et situationnelles.

L'ASS intègre les questions liées à des infections sexuellement transmissibles dans ses activités de prévention et de conseil. La prévention et les conseils autour du VIH/sida sont plus efficaces et d'un impact plus durable s'ils transmettent également des informations sur l'hépatite et les MST. L'ASS encourage ces connaissances tant dans ses propres rangs qu'auprès des personnes qui recourent à ses

services. Le but central est de réduire les comportements représentant un risque pour sa propre santé et celle des partenaires sexuels.

Comme dans le domaine du VIH/sida, les mesures de prévention sont aussi constamment adaptées à l'évolution de la situation et optimisées sur la base des conclusions quantitatives et qualitatives ressortant de l'épidémiologie, des recherches fondamentales et des recherches sociales ainsi que des évaluations. Lorsque les connaissances nécessaires font défaut, des études correspondantes sont initiées.

Commentaire

Hépatites virales

Il y a en Suisse entre 70'000 et 90'000 personnes souffrant d'une hépatite B ou C chronique. Nombre d'entre elles ignorent qu'elles en sont atteintes.

De manière comparable au VIH/sida, les hépatites virales se propagent si des mesures de prévention ne sont pas prises. Actuellement, les possibilités de traitement sont également limitées.

Les co-infections par le VIH et les virus de l'hépatite B ou C ne sont pas rares. Du fait que les traitements combinés contre le VIH induisent souvent une nette amélioration de la qualité et de l'espérance de vie, l'hépatite chronique peut avoir un pronostic plus défavorable en cas de co-infection qu'une infection par le VIH.

Les règles du sexe à moindre risque de la prévention du VIH/sida sont également efficaces en ce qui concerne l'hépatite B, même si elles n'assurent pas le même niveau de protection. (L'hépatite C se transmet rarement par voie sexuelle.) Il existe un vaccin contre les hépatites A et B.

Dans l'optique de messages de prévention contre les hépatites B et C, les règles de protection devraient être étendues.

Autres maladies sexuellement transmissibles (MST)

La population n'est guère sensibilisée aux autres risques sanitaires liés à la sexualité, en particulier en ce qui concerne les MST.

Les règles de comportement appliquées à la prévention du sida réduisent aussi sensiblement le risque de contracter une autre MST, bien qu'avec un niveau de sécurité moindre (en particulier en ce qui concerne la transmission par voie orale).

Par rapport au VIH/sida, la plupart des MST peuvent être relativement facilement traitées et elles sont généralement guérissables. Si elles sont décelées trop tard, les conséquences peuvent pourtant être lourdes. Chez les femmes, une infection à chlamydia non traitée peut par exemple entraîner une stérilité. En outre, les MST favorisent la transmission du sida.

1.2.2 Promouvoir la santé sexuelle

La **promotion de la santé sexuelle** est l'un des buts complémentaires de l'ASS. Dans cette perspective, elle situe de plus en plus ses activités de prévention et de conseil dans ce cadre plus large. A travers des informations fondées, l'ASS veut favoriser l'évolution positive des attitudes et modes de comportement individuels et contribuer à une perception de la sexualité au sein de la société propice à la promotion de la santé.

Au niveau de l'individu, l'ASS vise le développement d'une personnalité sexuelle à même de reconnaître ses propres besoins et ceux des autres, de les respecter et de faire preuve d'une attitude responsable tant à l'égard des conséquences désirées que non désirées de l'activité sexuelle. Elle s'efforce en particulier d'améliorer les connaissances des adolescents, de propager des informations objectives et de créer les bases à même de favoriser le respect mutuel ainsi que l'atténuation des peurs et de la violence dans le cadre des relations sexuelles.

Au niveau de la société, l'ASS vise à renforcer les conditions sociales et normatives qui favorisent un tel développement individuel et contribuent à la confrontation autour de la sexualité. Elle s'engage pour que toutes les formes de sexualité reposant sur le consentement mutuel soient acceptées et puissent être vécues librement. Dans ce sens, elle encourage l'égalité de traitement à l'égard des personnes ayant une identité homosexuelle, lesbienne, transsexuelle ou bisexuelle.

Afin d'atteindre cet objectif, l'ASS collabore tant au niveau national qu'au niveau cantonal/régional avec

des organisations partenaires dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive.

Commentaire

La notion de santé sexuelle se réfère à un concept de l'OMS qui considère la sexualité comme un élément déterminant de la santé et des droits sexuels et reproductifs. L'OMS donne la définition suivante: « La santé sexuelle est un processus continu de bien-être physique, psychologique et socioculturel lié à la sexualité³ ».

L'intégration du thème du VIH/sida dans le cadre plus large de la santé sexuelle permet à l'ASS de pratiquer une prévention plus efficiente et globale ainsi qu'une approche plus large dans les conseils et l'accompagnement. Par cet élargissement, devenu déjà bien souvent une réalité dans la pratique courante, l'ASS fait le pas de la prévention vers la promotion de la santé.

L'ASS souligne que les adolescents et les adultes ont droit à des informations franches et honnêtes sur le thème de la sexualité et qu'ils doivent avoir librement accès aux services dans ce domaine. A cet égard, il est important de réussir à toucher également les personnes pour lesquelles cet accès aux informations et aux prestations est plus difficile.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en collaboration avec d'autres organisations. Un regroupement des forces et un travail commun génèrent un gain d'efficience pour toutes les parties en présence.

2. Idées directrices du travail actuel et futur de l'ASS

2.1 Les publics cibles au centre des activités

A tous les niveaux, l'ASS oriente ses services sur les **besoins des personnes qui recourent à ses services**, c'est-à-dire sur les publics cibles et les destinataires définis, en s'efforçant de les impliquer dans son travail. La proximité des destinataires et l'acceptation de leur part sont des forces que l'ASS veut préserver et développer encore à l'avenir. A travers ses projets et prestations, elle vise la proximité de la base et fait en sorte d'assurer un bas seuil d'accès à ses offres.

Commentaire

A la base, l'ASS a été créée par des hommes homosexuels et, pour certains, atteints du sida. Au cours de la première phase de l'épidémie, les homosexuels, les usagers de drogue par injection et les hémophiles constituaient les groupes de population les plus touchés. Aujourd'hui encore, il faut viser une proximité similaire des groupes cibles définis.

2.2 Perception de la santé

La santé est un bien individuel et social. L'ASS se réfère à une perception globale de la santé la définissant comme une intégrité physique, psychique et sociale qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie. Elle soutient les efforts visant à favoriser l'autodétermination et la responsabilité personnelle d'individus et de communautés afin de se protéger des maladies et de contribuer à leur santé.

L'ASS part du principe d'un droit à la santé et défend un système de santé efficace et équitable socialement. Elle s'élève par conséquent contre un démantèlement et un rationnement des prestations. Elle s'engage aussi pour permettre aux personnes ayant plus difficilement accès aux prestations du système de santé d'en bénéficier.

L'ASS admet la temporalité de la vie humaine et, par conséquent, les limites de la médecine. Chaque être humain a droit au respect de sa dignité et à l'autodétermination, même s'il est gravement malade et s'il ne peut plus, ou que partiellement, exprimer son opinion.

³ OMS, 2000

Commentaire

Influencer favorablement la santé est un objectif qui s'atteint principalement par le biais de formes de vie et de travail salutaires, des relations sociales et de modes de comportement tant individuels que collectifs. Santé veut donc aussi dire qualité de vie, laquelle est à son tour influencée par des facteurs et conditions extérieurs tels que la situation économique, la position sociale, l'accès aux prestations, etc.

Dans son travail, l'ASS se réfère aux principes de l'OMS qui définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette perception globale de la santé est unanimement acceptée de nos jours et considérée comme la base de toutes les mesures de prévention et de promotion de la santé. Les méthodes, les approches et les instruments développés pour la prévention, comme la prévention comportementale et situationnelle, l'autonomisation, l'élimination des discriminations et stigmatisations, le bas seuil d'accès des structures, pour n'en citer que certains, découlent de cette perception globale de la santé. Les mêmes principes sont également valables pour une approche salutogénétique de la promotion de la santé.

2.3 Autonomisation et responsabilité personnelle

Aux niveaux d'individus et de communautés, l'ASS veut promouvoir l'**action autodéterminée** et la **responsabilité personnelle**. Elle oriente ses prestations sur le concept de l'autonomisation et de la responsabilité personnelle et met les instruments nécessaires à disposition. Dans cet esprit, elle soutient aussi l'intégration au sein de la société de personnes concernées. Par ailleurs, elle entend également exercer une influence sur les conditions sociales afin de permettre cette action autonome et responsable.

Commentaire

Les stratégies reposant sur l'autonomisation ont fait leurs preuves dans la pratique et représentent aujourd'hui une base reconnue de la promotion de la santé et de la prévention. Elles sont étroitement liées à la vision d'un être humain agissant de manière responsable. Toutefois, une focalisation exclusive sur l'individu serait erronée, du fait que bien souvent les conditions cadres au sein de la société restreignent ou empêchent ce principe. L'autonomisation et la responsabilité personnelle doivent pouvoir s'appuyer sur l'égalité de traitement entre les genres, l'accès aux informations, la liberté de choix et de décision ainsi que sur l'estime de soi. Ce n'est que lorsque ces conditions de base sont réunies, ou sont en voie de l'être, que la société peut impliquer la responsabilité personnelle de la part de l'individu.

2.4 Minimiser les risques dans le domaine de la dépendance

L'ASS connaît et tient compte des **multiples interactions** entre la consommation de drogues légales et illégales d'une part, les formes de consommation et le comportement sexuel de l'autre. Dans la prévention de maladies infectieuses, elle souligne l'importance spécifique au public cible d'un usage à moindre risque de substances psychoactives et de pratiques sexuelles protégées. L'ASS s'engage en particulier activement pour des mesures dans le domaine de la réduction de la gravité des conséquences auprès d'usagers de drogue par injection et, notamment, pour des améliorations dans les maisons d'arrêt et en milieu carcéral. Face aux personnes séropositives et atteintes du sida parmi les usagers de drogue, l'ASS s'engage pour une prise en charge globale et optimale.

Dans le cadre de la politique des quatre piliers de la Confédération, l'ASS s'engage en faveur d'une politique en matière de drogue reposant sur des bases scientifiques. L'ASS s'engage en outre pour une égalité de traitement entre toutes les substances entraînant une dépendance et pour la dépénalisation de la consommation. La lutte contre la stigmatisation et la marginalisation des usagers de drogue et des personnes dépendantes constitue un enjeu central.

L'ASS collabore avec des associations et organisations du secteur afin d'atteindre les objectifs de la prévention adaptée à la situation/au comportement.

Commentaire

La différence entre substances légales et illégales repose sur des a priori culturels et n'est pas pertinente du point de vue de la prévention de maladies transmissibles par voie sexuelle ou sanguine. Des sensations d'ivresse occasionnelles, dans le cadre d'une consommation sociale sans caractère de dépendance, peuvent déjà inciter à un relâchement de la vigilance en matière de respect des règles de prévention. De ce fait, les principes d'une consommation à moindre risque doivent être thématiques activement et de manière différenciée en fonction des publics cibles spécifiques. Au niveau de la société, la consommation à moindre risque de substances psychoactives doit être ancrée dans la perspective élargie de la promotion de la santé.

La vulnérabilité face à des maladies sexuellement transmissibles dépend dans une large mesure de la fréquence et du mode de consommation. La prévention du sida et de l'hépatite auprès du public cible des toxicomanes est rendue plus difficile en raison des poursuites pénales et de la stigmatisation sociale des usagers de drogue. Le groupe particulièrement vulnérable des usagers de drogue par injection exige une extrême attention. Ils sont en effet exposés à un double risque, à savoir celui lié à la sexualité et le risque respectivement de l'échange d'aiguille, de seringues et de l'utilisation multiple des ustensiles d'injection.

Depuis le retournement de tendance intervenu dans la politique suisse en matière de drogue dans les années quatre-vingt-dix, un réseau d'offres spécialisées dans les domaines de la prévention, des thérapies et de la réduction des risques a été mis en place. L'ASS collabore activement avec les organisations actives dans ce domaine, profite de leurs expériences et contribue à leur travail par l'apport de son propre savoir-faire. Dans le domaine spécifique de la promotion de la santé sexuelle parmi les usagers de drogue, elle n'intervient activement de manière directe que lorsque des lacunes sont à combler (principe de la subsidiarité).

2.5 Compétence interculturelle

Parmi les personnes qui les consultent, les collaboratrices et les collaborateurs de l'ASS rencontrent de plus en plus souvent des immigrantes et immigrants de pays dont ils ne connaissent guère ou pas du tout les horizons culturels. Afin de mieux maîtriser les obstacles sur le plan de la pratique de la prévention et du conseil qui en résultent, l'ASS entend favoriser les connaissances et la compréhension de ces cultures ainsi que la compétence d'adapter les approches.

Parallèlement, l'ASS vise une meilleure compréhension des règles de la prévention parmi la population immigrante. Dans ce domaine, l'ASS encourage la collaboration active de personnes émanant des cercles culturels concernés dans le cadre de programmes spécifiques.

L'ASS veut contribuer à faire mieux comprendre le contexte de la migration et, ainsi, à combattre des tendances de rejet de l'étranger.

Commentaire

Par « culture », nous entendons des manières de penser, des mentalités, des coutumes, des traditions et des modes de comportement. On attribue généralement un patrimoine culturel déterminé à des groupes déterminés d'individus et à leur origine. Dans notre perception de la culture, nous oscillons, en fonction de notre vision du monde, entre un « choc des cultures » et une « rencontre des cultures ». Bien souvent, on ne tient pas compte de la situation globalement défavorisée au sein de la société, du non-respect de droits de l'homme, de violences et de faits de guerre auxquels ces personnes ont été confrontées. Tous ces facteurs jouent pourtant un rôle central pour comprendre les flux migratoires du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest.

2.6 Echanges internationaux

L'ASS, en tant qu'organisation suisse, exprime sa solidarité à l'égard de la population des pays les plus massivement touchés par le sida. Au niveau international, l'ASS s'engage à travers une collaboration avec des organisations nationales et internationales, l'échange d'expériences, la participation à des commissions spécialisées et des conférences et le soutien de projets dans le domaine de la coopération internationale. Dans le contexte international, elle veut aussi représenter les intérêts des personnes

concernées et s'engage pour les droits de l'homme. Ce faisant, elle vise une collaboration avec les services fédéraux et d'autres institutions suisses ainsi qu'avec des organisations internationales ou locales, principalement du secteur ONG des pays concernés.

Commentaire

En juin 2001, la session spéciale de l'ONU sur le sida avait constaté avec inquiétude que l'épidémie touche tout le monde: des riches et des pauvres, indépendamment de l'âge, du sexe ou de la race. En outre, elle a également révélé que ce sont les populations des pays du Sud et de l'Est qui sont les plus touchées et, parmi celles-ci, principalement les femmes, les jeunes adultes et les enfants, surtout les filles. La propagation du sida devient un sérieux obstacle à la réalisation des objectifs de développement internationaux.

3. Prévention

L'ASS intervient aux niveaux de la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Elle base la réalisation des objectifs stratégiques définis sur la prévention comportementale et situationnelle. L'ASS formule des messages et des stratégies de prévention qui reposent sur les connaissances médicales et épidémiologiques les plus récentes ainsi que sur les conclusions des recherches sociales et des évaluations. Les messages de prévention sont exempts de contradictions, consistants et adaptés aux approches correspondantes.

L'ASS soutient les efforts visant à ancrer les messages de la prévention du VIH/sida dans un cadre global, par le biais de collaborations et de partenariats avec des organisations des secteurs de l'éducation, de la santé et du travail social, et à exploiter les ressources avec un effet de multiplication.

L'ASS participe aux efforts visant à diagnostiquer l'infection VIH à un stade précoce et à encourager les dépistages. Ses principes prioritaires dans ce domaine reposent sur des informations et des conseils approfondis, le caractère volontaire du dépistage et la protection maximale des données. Le message consistant à encourager les tests ne doit pas concurrencer ceux de la prévention. Le but de prévenir les nouvelles infections est prioritaire.

En ce qui concerne la prévention d'autres maladies sexuellement transmissibles, qui exigent des mesures de protection plus larges, l'ASS mise sur l'information. Le but est de permettre à la population de juger de manière aussi adéquate que possible le risque résiduel en matière de MST lié à des comportements spécifiques afin de décider librement de le prendre ou non.

3.1 Prévention pour l'ensemble de la population

L'information permanente de l'ensemble de la population suisse est un enjeu central de l'ASS. Elle le concrétise avec des moyens appropriés, des canaux spécifiquement définis ainsi que par la mise en œuvre de mesures de grand impact. Du point de vue de l'ASS, il faut en particulier poursuivre les campagnes STOP SIDA de manière adéquate et, ainsi, assurer les informations de base sur le VIH/sida et une sensibilisation durable au thème.

3.2 Prévention auprès des publics à vulnérabilité élevée

L'ASS considère la prévention auprès de groupes de population plus vulnérables comme une tâche prioritaire qui, ces prochaines années, devra se poursuivre avec le soutien financier des services publics. Par sa proximité des destinataires, l'ASS est prédestinée à cette tâche. Elle intègre les catégories de population concernées dans son travail.

L'ASS encourage et soutient des approches et des mesures de la politique sociale et de la santé ayant des effets positifs du point de vue de la prévention du VIH/sida. Parallèlement, elle s'engage pour l'élimination de conditions cadres qui y font obstacle, et ce dans tous ses domaines d'activité. Elle assure

la transmission de ses propres connaissances spécialisées par le biais de formations destinées à des professionnels d'autres secteurs.

L'ASS a défini les groupes de population suivants comme présentant une vulnérabilité (permanente ou temporaire) accrue (liste non exhaustive et sans hiérarchie):

- prestataires de services sexuels et clients dans le domaine de la prostitution
- usagers de drogue par injection
- jeunes
- hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH)
- migrantes et migrants
- personnes en détention provisoire ou dans des établissements pénitentiaires

La conception et la mise en œuvre des mesures reposent sur une approche différenciée et adaptée aux différents contextes socioculturel, économique, spécifique au genre ou à l'âge.

Commentaire

D'une façon générale, l'ASS considère chacune et chacun, en fonction du contexte, des circonstances et du moment, comme une personne vulnérable.

L'ASS est convaincue qu'à l'avenir les stratégies de prévention pour l'ensemble de la population et celles destinées aux publics cibles dits vulnérables devront être combinées. Ce principe a fait ses preuves dans la pratique et demeure pertinent également dans le cadre d'un élargissement de l'orientation stratégique de l'ASS.

A travers des mesures systématiques et adaptées aux besoins des publics cibles, l'ASS accomplit une prévention effective et efficiente. Les tendances peuvent être identifiées à un stade précoce grâce à la proximité des publics cibles et des milieux concernés. Des intervenants sur le terrain et des instruments spécifiques adaptés au contexte favorisent ce processus et permettent des réactions promptes et coordonnées.

4. Conseil, accompagnement et soutien

L'ASS aide les personnes ayant recours à ses services à clarifier des questions et des problèmes liés au VIH/sida. Dans le cadre de ses conseils et de l'accompagnement, elle joue un rôle majeur dans tous les domaines où les questions et problèmes personnels liés au VIH et sida sont au centre des préoccupations et exigent des précisions et une solution personnalisées.

Les personnes qui consultent l'ASS trouvent des conseils professionnellement qualifiés et proches de leur environnement social. A cet égard, l'ASS veille à assurer à un large public des structures à bas seuil d'accès leur permettant de se procurer des informations importantes et actualisées dans les domaines psychosocial, juridique et médical. Les conseils et l'accompagnement doivent être professionnels et de haut niveau qualitatif. La dignité et les droits de la personne sont toujours au premier plan.

L'ASS s'efforce aussi que l'accès au système social et de la santé soit assuré et le reste et que toutes les personnes séropositives en Suisse aient accès aux soins médicaux et reçoivent les médicaments nécessaires. L'ASS vise l'intégration ou la réintégration sociale des personnes vivant avec le VIH et le sida.

L'ASS formule des standards qualitatifs dans le domaine du conseil et s'engage pour qu'ils soient respectés dans ses rangs. Sur ce plan, la protection des données exige une attention particulière.

Commentaire

Les antennes conseillent des personnes souffrant d'infections chroniques (VIH, hépatite) principalement dans le domaine des questions d'ordre psychosocial et juridique, des offres de soutien et, si nécessaire, les aiguillent vers les services compétents. Dans les domaines de l'accompagnement et du conseil, le secrétariat de l'ASS joue un rôle de soutien par le biais de ses offres de conseils, d'information et de formation continue. Le secrétariat de l'ASS intervient directement dans les domaines et questions pour lesquels les antennes, en raison de leurs ressources, ne sont pas en mesure de proposer des offres ou

uniquement des offres limitées (p. ex. questions médicales et juridiques, relatives à la poursuite de l'activité ou à la réinsertion professionnelle).

Personnes séropositives

Le succès des traitements combinés a radicalement modifié le contenu des consultations. Alors qu'il y a quelques années, les questions liées à la prise en charge des malades et l'accompagnement des mourants étaient les thèmes centraux, aujourd'hui, les questions tournent principalement autour de la réinsertion professionnelle ou de la poursuite de l'activité, du droit du travail et des assurances sociales. Fréquemment, les consultations servent aussi à préciser les avantages et les inconvénients de commencer un traitement, les effets secondaires des médicaments, l'observance thérapeutique, le désir d'enfants, les problèmes de couples discordants, les surinfections avec d'autres souches de VIH, l'hépatite ou les MST, le sida et les voyages, et bien d'autres.

Personnes souffrant d'une hépatite chronique

Les personnes souffrant d'une hépatite chronique B ou C avec un déroulement aggravé sont confrontées à des problèmes similaires à ceux des personnes vivant avec le VIH/sida. Dans le cas de l'hépatite B, la vaccination du ou de la partenaire ainsi que de proches constitue une dimension supplémentaire du conseil.

5. Engagement sociopolitique

5.1 Travail de relations publiques et lobbying

L'ASS reconnaît les acquis dans le domaine de la politique de la santé et au niveau de la société dans la lutte contre le VIH et sida et s'engage pour de nouvelles améliorations. Dans son domaine d'attribution, elle pratique un **travail de relations publiques actif** et un **lobbying combatif**.

Elle lutte contre des approches de la santé publique reposant sur la contrainte, la répression et la peur et aboutissant à la marginalisation des personnes vivant avec le VIH/sida impliquant une désolidarisation de la société.

L'ASS est un **interlocuteur compétent et ouvert** pour tous ceux qui s'engagent en faveur d'une politique du sida intégrative et coopérative. Elle se veut un leader d'opinion capable d'influencer l'opinion publique et les professionnels concernés. L'ASS vise, en fonction de la tâche et de l'objectif, à collaborer avec d'autres organisations et à former des alliances avec celles-ci pour défendre les intérêts qu'elle représente.

Commentaire

Sur le plan international, la politique suisse en matière de VIH/sida jouit d'une excellente réputation en raison de sa continuité, de la collaboration entre organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que du succès tangible des efforts de prévention. L'ASS peut revendiquer une grande part de ce succès et bénéficie de la confiance de larges couches de la population. Un large consensus, la collaboration interdisciplinaire entre professionnels de la médecine, des sciences sociales, du droit et de la communication ainsi que l'appui des médias ont permis de développer une base d'action stable favorisant une politique cohérente dans ce domaine.

L'ASS est représentée au sein de la Commission fédérale pour les problèmes liés au sida et de différents groupes de travail de la Confédération; elle donne son avis dans le cadre de procédures de consultation sur des projets de loi concernant le VIH/sida. Pour l'ASS, il est essentiel de faire en sorte que ses enjeux trouvent l'appui de politiciennes et de politiciens ainsi que de personnalités connues et influentes.

Une réflexion critique sur le thème de la sexualité et des principaux facteurs d'influence de la socialisation sexuelle constitue la base d'une prévention efficace du VIH/sida, de l'hépatite et d'autres MST ainsi que du conseil et de l'accompagnement de personnes vivant avec le VIH/sida. Compte tenu des différents systèmes d'approche de la prévention et des activités de conseil et d'accompagnement, il en résulte toujours d'autres domaines thématiques spécifiques d'importance déterminante pour les groupes de population considérés et qui, en raison de leur influence sur la prévention, exigent une réflexion critique. A titre d'exemples, on peut citer la problématique de la dépendance auprès du public cible des usagers de drogue par injection ou des particularités socioculturelles inhérentes aux migrations.

5.2 Intégration dans l'organisation et coopération

L'ASS dispose de compétences coordonnées au niveau national. Elle exerce ses **activités centrales sous sa responsabilité** et veille à la **cohérence** et à **l'efficacité**. Dans le cadre de la réalisation du travail défini par la Confédération et les cantons, elle exerce un rôle de leadership. A cette fin, elle entretient et encourage la **collaboration** aux niveaux national, cantonal et régional ainsi que **l'échange** avec d'autres organisations et organismes actifs dans des domaines proches.

L'ASS assure la cohérence (unité de doctrine) des messages de la prévention et du conseil en ce qui concerne le VIH/sida, l'hépatite et d'autres MST ainsi que des informations actuelles et scientifiquement fondées sur les interactions entre ces maladies infectieuses. Elle intègre les messages dans un cadre adapté aux publics cibles considérés et tient compte des liens supérieurs, relevant par exemple de l'éducation sexuelle, de la promotion de la santé, de la santé sexuelle, de la reproduction, de la prévention de la toxicomanie et de la migration. De même, elle prend clairement position dans des domaines proches et susceptibles d'influencer son travail, comme dans le domaine des politiques en matière de santé, de drogue et des étrangers ainsi qu'en ce qui concerne les droits de minorités.

La prévention du VIH/sida ainsi que le conseil et l'accompagnement de personnes vivant avec le VIH/sida restent du ressort de l'ASS et de ses membres. Lorsque d'autres institutions assument (nouvellement) de telles tâches, il est nécessaire d'assurer **les contacts, les compétences, la motivation, les connaissances, l'infrastructure et la crédibilité** qui s'imposent et d'exiger l'effet durable du travail.

Commentaire

La complexité croissante du thème du VIH/sida, en raison de l'évolution des besoins et des urgences, ainsi qu'un affaiblissement du consensus autour de la priorité du sida dans le cadre de la politique de la santé exigent des coopérations et des partenariats judicieux. Cela implique notamment la collaboration avec des organisations spécifiques à des publics cibles, des centres de planning familial, des institutions pour la prévention des toxicomanies, etc. L'ASS recherche et encourage de tels partenariats.

Au niveau national, l'ASS reste le principal interlocuteur de l'Office fédéral de la santé publique dans le domaine du sida et cherche à se faire également reconnaître comme partenaire dans d'autres domaines de la promotion de la santé, tant auprès de l'Office fédéral de la santé publique que d'autres services de l'administration fédérale (Office fédéral des assurances sociales, Direction du développement et de la coopération) et, éventuellement, auprès d'organisations internationales. L'ASS est de plus en plus reconnue par d'autres organisations, nationales ou régionales, actives dans le domaine social ou de la santé, comme un réseau de compétences tant en ce qui concerne son thème central du sida que les nouveaux thèmes MST, hépatite et santé sexuelle; ces organisations sollicitent également ses services.

Au niveau régional, les antennes sont les principaux interlocuteurs des instances et organisations cantonales de leur région. Elles entretiennent les échanges nécessaires en fonction de leurs propres priorités.

6. Ressources

L'ASS fournit ses prestations de manière **compétente, fiable, adaptée dans le temps et économique**. L'ASS recherche des approches progressistes et innovantes et en contrôle systématiquement l'efficacité. Elle vise une amélioration permanente des prestations fournies. La qualité est de ce fait périodiquement évaluée et optimisée, en tenant également compte du point de vue des usagers des services.

6.1 Ressources financières

L'ASS est une organisation à but non lucratif qui ne vise pas à dégager des bénéfices, mais à atteindre ses objectifs avec les moyens financiers investis. L'ASS s'efforce de réunir ces moyens par une représentation active des intérêts auprès de la Confédération, des cantons et de bailleurs de fonds privés.

L'ASS s'efforce par ailleurs d'augmenter les ressources financières à sa disposition par le biais d'une récolte de fonds professionnelle et coordonnée au niveau de l'organisation. Elle génère une marge

d'autofinancement en vendant des services dans toute la mesure du possible, en activant les donateurs et les donatrices et en collaborant avec des sponsors appropriés dans le cadre de divers projets et services. Dans toutes ses activités de récolte de fonds, l'ASS veille au respect des principes de la Fondation ZEWO.

Commentaire

L'ASS fournit une part substantielle de ses activités, principalement dans le domaine de la prévention, sur mandat de la Confédération. Il s'agit donc de fonctions publiques subventionnées par des financements publics. L'ASS est responsable de la mise en œuvre. La condition de base est de trouver auprès de la Confédération et des cantons une constance des conditions cadres indispensable à la direction de l'organisation selon des principes de gestion d'entreprise et à même d'assurer aux collaboratrices et collaborateurs un management équitable.

6.2 Ressources en personnel

L'ASS s'efforce d'assurer de bonnes conditions de travail tant à son personnel qu'aux collaboratrices et collaborateurs qui s'engagent pour l'ASS à titre bénévole ou honorifique. Elle veille à une bonne ambiance de travail marquée par l'estime mutuelle, la tolérance et le respect et se montre attentive aux rapports humains indépendamment du niveau hiérarchique ou des responsabilités. Elle fait en sorte que ses collaboratrices et collaborateurs puissent entretenir et développer les acquis institutionnels et les connaissances en rapport. Dans l'esprit de ses objectifs, l'ASS encourage, à qualifications équivalentes, l'engagement de personnes souffrant d'un handicap.

Commentaire

L'ASS ne peut accomplir ses tâches sans l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Ceux-ci communiquent aux niveaux interne et externe, ce qui en fait d'importants multiplicateurs et des vecteurs de l'image de l'ASS. En raison de leur rôle et de leur fonction, les collaboratrices et les collaborateurs participent à l'échange d'informations, et la cohérence en matière d'attributions, de responsabilités et de compétences est assurée. Les collaboratrices et les collaborateurs sont rétribués sur la base de leur formation et de leur fonction et bénéficient de prestations sociales adaptées.

7. Structure et organisation

Les différences régionales en matière de besoins, de structures et de capacités disponibles du côté des antennes et d'autres organisations actives dans ce domaine sont importantes. L'ASS s'engage pour l'application au niveau national des objectifs décrits dans cette Charte en tenant compte des structures et des besoins régionaux. Les antennes et le secrétariat de l'ASS se motivent mutuellement. Dans leurs activités, ils tiennent compte de la diversité linguistique et culturelle.

7.1 Partage des tâches aux niveaux national et cantonal/régional

Les membres de l'ASS sont les piliers de l'organisation. Il s'agit des antennes, des membres collectifs et des membres de soutien. Les tâches d'organisation faitière sont déléguées au secrétariat de l'ASS. Ensemble, les antennes, les autres organisations membres et le secrétariat forment un réseau national. L'ASS vise un partage des tâches judicieux et axé sur les besoins des destinataires au sein de l'association. Celui-ci peut être décrit comme suit:

7.1.1 Rôle des antennes

Les antennes représentent et soutiennent les objectifs centraux de l'ASS.

Les antennes sont responsables de ces objectifs centraux dans leur région, indépendamment du fait qu'elles accomplissent le travail elles-mêmes ou le confient à des tiers. En outre, elles définissent leur domaine d'attribution et les priorités qu'elles se fixent. Ce faisant, elles sont libres de décider si, et dans quelle mesure, elles veulent suivre l'élargissement de l'orientation stratégique de l'ASS avec des objectifs complémentaires, développer également leur offre au-delà du domaine du VIH/sida et la compléter par d'autres thèmes majeurs proches.

Les antennes représentent leurs membres et leurs intérêts et besoins face à l'organisation faitière. Dans le cadre de leurs possibilités, elles mettent leurs connaissances et leur savoir-faire à disposition pour des projets et tâches de l'ASS et entretiennent les échanges correspondants. Egalement dans le cadre de leurs possibilités, elles coopèrent à des tâches (p. ex. projets de prévention) dirigées à l'échelle nationale, mais mises en œuvre aux niveaux régional ou local.

Les antennes assurent un rôle de défense des intérêts et de relations publiques aux niveaux régional et local.

7.1.2 Rôle des autres organisations membres (membres collectifs et membres de soutien)

Les membres représentent et soutiennent les objectifs de l'ASS.

Ils représentent les intérêts et les besoins de leurs propres membres (personnes et organisations) auprès de l'ASS, dans la mesure où ceux-ci pourraient modifier ou influencer les objectifs de l'ASS.

Dans le cadre de leurs possibilités, ils mettent leurs connaissances et le savoir-faire de leurs domaines centraux à disposition pour des projets et tâches de l'ASS et entretiennent les échanges correspondants.

7.1.3 Rôle du secrétariat de l'ASS

Le secrétariat fournit des services tant destinés à ses membres qu'à des destinataires externes directs.

En tant que prestataire de services au sein de l'organisation faitière:

Il assure la défense des intérêts, se charge de la communication et du travail de relations publiques ainsi que des contacts aux niveaux national et international, soutient et motive les organisations membres dans la réalisation de leurs prestations, coordonne des tâches communes, assure l'échange d'informations et le transfert de connaissances au sein de l'association, développe et assure l'unité de doctrine (cohérence des messages de prévention et des conseils). Il est responsable des activités communes de récolte de fonds. Dans le cadre d'actions nationales ou suprarégionales, il veille à la cohésion de l'image, met à la disposition des membres des offres de formation, formation continue et perfectionnement et se charge de leur coordination.

En tant que service spécialisé central et partenaire contractuel de services publics et d'autres mandants:

Il rédige des informations axées sur la pratique dans les domaines juridique, médical et psychosocial, dans un langage clair et aisément compréhensible; il élabore dans le cadre des objectifs de l'ASS des prises de position sur d'importantes questions liées à la prévention, à la promotion de la santé ou de nature sociale; il conseille des personnes vivant avec le VIH/sida dans les domaines dépassant les ressources de ses membres. Il conçoit une offre de conseil destinée à l'ensemble de la population si, en raison du support ou de l'instrument utilisé, une délimitation régionale ou cantonale n'est pas possible (p. ex. médias électroniques, Internet, etc.), et il développe, planifie et réalise des mandats dans le cadre des objectifs de l'ASS.

8. Groupe de travail Charte

Le groupe de travail Charte était composé de Bea Aebersold (comité de l'ASS, Aide Sida Berne), Anita Cotting (PLANeS), Florian Hübner (comité de l'ASS, Groupe Sida Genève), Alain L'Allemand (secrétariat), Rao Satapati (CO-OPERAID) et Ruth Rutman (secrétariat, direction).

9. Remarque finale, validité

La présente Charte révisée a été approuvée lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2003 et entre en vigueur à cette date. Elle devra être soumise à une nouvelle révision au plus tard en 2007.



Aide Suisse contre le Sida
Konradstrasse 20
8031 Zurich
Tél. 01 447 11 11
Fax 01 447 11 12
aids@aids.ch
www.aids.ch

Pour vos dons: Aide Suisse contre le Sida,
Zurich, CCP 80-23678-6

